

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2012

L'an deux mil douze, le jeudi 24 mai à 21 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Etréchy, légalement convoqué, s'est réuni Espace Jean Monnet, sous la présidence de Monsieur le Maire, Julien BOURGEOIS.

- Procès-verbal de la délibération 021/2012 : "subventions aux associations à caractère scolaire";

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS A CARACTERE SCOLAIRE

Mme BATAU présente le rapport.

La Commission Scolaire propose d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2012 :

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
UNSS – ASSU	481€	471 €
Bibliothèque pédagogique de la circonscription d'Arpajon	63 €	62 €
Coopératives scolaires	3.4 €	3.3 € <i>par enfant</i>
Pour les coopératives scolaires, au titre des sorties de fin d'années	9.32€	9.13 € <i>par enfant</i>
Pour Noël	4.14 €	4.06 € <i>par enfant</i>

Vu la proposition présentée par la Commission des Affaires Scolaires,
APRES DELIBERATION, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE**,
ATTRIBUE les subventions comme suit pour l'année 2012 :

	<u>2012</u>
UNSS – ASSU	481€
Bibliothèque pédagogique de la circonscription d'Arpajon	63 €
Coopératives scolaires	3.4 € par enfant
Pour les coopératives scolaires, au titre des sorties de fin d'années	9.32€ par enfant
Pour Noël	4.14 € par enfant